

SEANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

Président : M. Roger GOLAY
Vice-présidente : Mme Luisa PENTZKE
Secrétaire : M. Dominique PERRIN,
Membres : Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, M. Jean FONTAINE, M. Pierre MANCINO, M. Philippe PERRENOUD, M. Bruno REOLON

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal des séances des 10 et 27 septembre 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des travaux et constructions –
Séance du 20 septembre 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
 - a) Information sur les travaux du CEVA **p. 519** **Information**
 - b) Construction d'une crèche à la Chapelle-Les Sciers – Crédit d'étude (Fr. 1'000'000.--) **p. 520** **Arrêté**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

7) Commission de l'aménagement du territoire –

Séance du 3 octobre 2012 Rapporteur : M. Christian HAAS

- | | | |
|---|---------------|---------------------------|
| a) Audition de représentants des pétitionnaires du chemin de la Bâtie 1 à 7 | p. 521 | <u>Information</u> |
| b) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,7%) sur la parcelle 4567, fe 10, Lancy, pour la transformation et l'agrandissement d'une habitation à la route de Saint-Georges 55 | p. 521 | <u>Arrêté</u> |
| c) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43%) sur la parcelle 375, fe 10, Lancy, pour la construction d'une villa jumelle et transformation et rénovation d'une villa existante au chemin Claire-Vue 4 | p. 522 | <u>Arrêté</u> |
| d) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (26,7% - non HPE) sur la parcelle 2863, fe 17, Lancy, pour l'agrandissement d'une villa mitoyenne au Vieux-chemin-d'Onex 21 | p. 522 | <u>Arrêté</u> |
| e) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (27,8%) sur les parcelles 2099 et 2100, fe 5, Lancy, pour la surélévation et la transformation de villas mitoyennes au chemin de la Pépinière 12 | p. 523 | <u>Arrêté</u> |
| f) Préavis du Conseil municipal au projet de plan de site n°29866-543 des maisons ouvrières du Petit-Lancy | p. 524 | <u>Arrêté</u> |
| g) Divers | | |

8) Commission des travaux et constructions

Séance du 4 octobre 2012 - Rapporteur : M. Pierre MANCINO

Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –

Séance du 8 octobre 2012 - Rapporteuse : Mme Louise REY

- | | | |
|---|---------------|----------------------|
| a) Construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain dans le parc de la Mairie – Crédit de construction (Fr. 17'420'000.--) | p. 526 | <u>Arrêté</u> |
| b) Divers | | |

9) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –

Séances des 11 juin, 27 août, 17 septembre et 8 octobre 2012 -

Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO

- | | | |
|--|---------------|----------------------|
| a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2013 et fixation des centimes additionnels | p. 529 | <u>Arrêté</u> |
| b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2013 | p. 534 | <u>Arrêté</u> |

10) Commission de l'administration, affaires économiques et communication

Séance du 1^{er} octobre 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN

- | | | |
|---|---------------|---------------------------|
| a) Audition de représentants du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (pétition Office de poste du Petit-Lancy) | p. 535 | <u>Vote</u> |
| b) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2013 | p. 538 | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séances des 16 mai et 19 septembre 2012 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy **p. 538** Information
- 12) **Propositions individuelles et questions** **p. 540**
- 13) **Questions du public** **Annexe**

M. GOLAY : Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 18 octobre 2012. Je vous remercie de votre présence.

Je salue la présence de M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, le public, les médias, Mme la Secrétaire générale et Mme CRISAFULLI, secrétaire du Conseil municipal.

Je tiens à excuser M. BONFANTI, Mme CARTER, M. FONTAINE, M. MANCINO, M. PERRENOUD et M. REOLON.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 10 ET 27 SEPTEMBRE 2012

M. FLURY : je souhaiterais que votre nom, M. le Président, figure au bas du procès-verbal du 27 septembre 2012. Ce sont encore les signatures de Mme REY, Secrétaire et de M. BONFANTI, Président, qui y figurent.

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : concernant la place des Ormeaux, un certain nombre de bacs, pour l'instant peu, ont déjà été installés sur la place, un nombre plus importants de bacs pour sécuriser la zone est prévu dans le courant de la semaine prochaine. Ce qui devrait améliorer, nous l'espérons, significativement, la situation.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

M. LANCE : un petit rappel pour vous dire que les dixièmes Journées du livre auront lieu à la salle communale du Petit-Lancy les 3 et 4 novembre. Pour cette dixième édition, c'est la Suisse, ses traditions et sa gastronomie qui seront à l'honneur. Venez nombreux à ces deux journées.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 20 septembre 2012
Rapporteur : M. Cedric ANNEN

a) Information sur les travaux du CEVA
=====

M. ANNEN présente le sujet : lors de cette deuxième séance de présentation, M. EDDER procède à la présentation, qui se concentre sur les travaux prévus sur les six prochains mois sur le secteur.

➤ *Halte de Carouge-Bachet*

1. Deux sorties : une du côté de La Praille et une du côté des TPG
2. Elle sera en grande partie souterraine
3. Les travaux seront réalisés par petites zones
4. La zone A du côté de La Praille est encore en cours
5. Les travaux débutent sur les zones B (tube de l'autoroute), G et H (émergence côté TPG)
6. Fermeture de la route de la Chapelle pour huit mois
7. Le système de basculement circulaire de l'autoroute est expliqué
8. L'étapage des travaux, dont la réalisation des parois moulées, de la dalle, de la couverture, l'excavation, puis la mise en place du radier et l'équipement pour l'exploitation, est présenté
9. La campagne d'information sur les changements de la circulation a eu lieu.

➤ *Tunnel de Pinchat*

Les travaux commenceront en 2013 et comporteront trois étapes principales :

- l'excavation et le marinage
- le soutènement, avec des cintres métalliques et du béton projeté
- le revêtement, après avoir mis une étanchéité

Les questions des commissaires abordent les thèmes suivants :

- Mise en place d'ascenseurs pour assurer les accès pour les personnes à mobilité réduite
- Pas de commerces dans la halte, mais en extérieur avec un P+R en étage
- Possibilité d'avoir des vélos-stations en discussion
- Gestion des convois exceptionnels par l'avenue Eugène-Lance
- Bonne coordination et suivi avec les services de Lancy avec quelques améliorations souhaitées

Séance ordinaire du 18 octobre 2012**b) Construction d'une crèche à la Chapelle-Les Sciers – Crédit d'étude (Fr. 1'000'000.--)**
=====

M. ANNEN présente le sujet : le lauréat du concours d'architecture organisé pour la crèche de La Chapelle-Les Sciers procède à la présentation de l'objet soumis à la Commission pour le crédit d'étude destiné à l'élaboration du projet.

Le concept de ce projet est l'imbrication du bâtiment de la crèche et du préau dans la nature en insertion.

Au vu des préavis des différents services de l'Etat, quelques adaptations devront être étudiées.

La typologie du bâtiment comprendra :

1. Administration
2. Bureau de la directrice
3. Cuisine scolaire
4. Local à poussettes
5. Un lieu d'accueil pour les parents
6. Les 2-4 ans se situeront dans les ailes au rez-de-chaussée
7. Les 0-2 ans seront dans les ailes supérieures

Les diverses questions touchent aux sujets suivants :

- L'intégration des poussettes à l'intérieur du bâtiment
- 96 enfants pourront être accueillis
- Entrée en fonction été 2015
- Préserver les cèdres dans la future disposition et collaboration avec un paysagiste

Le Président donne lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

M. MATHIEU : une petite question de compréhension, c'est quelque chose qui m'avait peut-être échappé, M. ANNEN a parlé de cuisines scolaires, y a-t-il des cuisines scolaires prévues dans une garderie ?

M. RENEVEY : il s'agit de cuisines qui seront utilisées par la crèche elle-même.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui (voir annexe).

c) Divers
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. GUERITEY remet un dossier sur un dépassement survenu dans le cadre de la réfection des façades et toitures du dépôt de la voirie. La plus-value se monte à Fr. 104'500.--, due à une trop forte carbonatation des façades.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012**7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 3 octobre 2012**
Rapporteur : M. Christian HAAS**a) Audition de représentants des pétitionnaires du chemin de la Bâtie 1 à 7**
=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI indique que cette audition répond à la demande de personnes qui s'opposent à l'extension de l'immeuble du chemin de la Bâtie, présentée par le propriétaire. La Commune pour sa part n'est pas propriétaire sur cette parcelle et elle n'est en principe pas concernée ; la pétition a été envoyée au Grand Conseil, qui y a répondu dans un rapport dont les commissaires ont reçu quelques extraits.

A teneur de ces précisions et des explications données par les pétitionnaires, les commissaires constatent que cette extension vient notamment condamner la moitié de certaines fenêtres et supprimer certains balcons.

Les habitants craignent aussi que l'augmentation de locataires n'induisse une augmentation du parcage dans ce secteur, déjà très fréquenté les week-ends et lors des matchs de football.

Pour atténuer les effets de cette extension, les pétitionnaires expliquent que la régie concernée a proposé une indemnité consistant à trois loyers gratuits.

Ceci a quand-même suscité une levée de bouclier, 98% des locataires étant opposé à ce projet.

La ville de Lancy, à son niveau, a pu obtenir que les places de parking supplémentaires soient du côté du parking existant et non du côté de la place de jeux, ce qui était une volonté des pétitionnaires.

Il est finalement suggéré aux pétitionnaires d'utiliser les voies de procédure existantes pour faire leurs observations en lien avec la demande définitive.

b) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,7%) sur la parcelle 4567, fe 10, Lancy, pour la transformation et l'agrandissement d'une habitation à la route de Saint-Georges 55
=====

M. HAAS présente le sujet : M. RIEBEN, architecte, présente cette demande, en précisant d'emblée que cette procédure est en bout de course, ayant été déposée il y a 9 mois, mais semble-t-il oubliée au niveau du département.

Une requête préalable avait déjà été faite avec un autre indice. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la construction de quatre villas, un commissaire rappelant qu'une demande de dérogation avait été donnée à l'époque, sous réserve de l'extension du projet dont il est maintenant question.

Dans les points précisés aux commissaires, relevons que :

- La maison est en géothermie et des panneaux photovoltaïques occupent presque la totalité de la toiture de la maison principale.
- Aucune réserve n'a été émise par le voisinage.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

- La maison existante n'a pas d'intérêt patrimonial mais implantée à moins de six mètres de la limite, il était pertinent de la maintenir pour développer la parcelle.
- Concernant l'indice, une dérogation à 0,44 est possible avec de la haute performance énergétique, et 0,48 pour de la très haute performance. C'est donc un indice inférieur au 0,44 qui est demandé, alors même que le projet est en très haute performance énergétique.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

- c) **Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43 %) sur la parcelle 375, fe 10, Lancy, pour la construction d'une villa jumelle et transformation et rénovation d'une villa existante au chemin Claire-Vue 4**

=====
M. HAAS présente le sujet : M. MANERA, architecte, présente cette demande, en précisant qu'il s'agit d'une demande préalable, qui sera suivie d'une demande d'autorisation.

Le souhait des propriétaires est d'aménager, sur la propriété, trois appartements, deux construits dans la maison existante, le troisième à l'arrière de la parcelle.

Actuellement, la maison est composée d'un rez-de-chaussée commercial qui fait office de boulangerie, et de deux surfaces locatives au 1^{er} étage et au 2^{ème} étage.

Cette demande peut se résumer ainsi :

- Le nouvel appartement de 100m² sera contemporain, avec une toiture végétalisée et un indice de construction de haute performance énergétique.
- Il sera possible d'agrandir l'appartement de l'étage avec la surface de la terrasse existante.
- Chaque logement disposera d'un jardin.
- Avec un examen du service des forêts, les places de parking seront déplacées afin de conserver une couronne d'arbres et une conservation également de la végétation existante.
- Le taux de densification sera de 0,43.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité

L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

- d) **Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (26,7% - non HPE) sur la parcelle 2863, fe 17, Lancy, pour l'agrandissement d'une villa mitoyenne au Vieux-chemin-d'Onex 21**

=====
M. HAAS présente le sujet : M. PACHECO, architecte, présente cette demande :

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

La villa actuelle n'est habitable qu'au rez-de-chaussée qui comprend un séjour, une cuisine et deux chambres. Actuellement, deux chambres supplémentaires sont nécessaires pour les enfants. C'est aux combles que l'extension peut se faire, mais il faut ajouter les mètres carrés nécessaires à la surface de l'escalier.

L'approche a donc été d'une surélévation mais en minimisant au maximum l'impact du nouveau volume pour qu'il s'intègre au bâti existant.

Cette demande peut se résumer ainsi:

- L'extension sera traitée avec une construction avec de la haute performance énergétique.
- Le reste de la maison sera aussi amélioré avec notamment le passage de radiateurs électriques à une pompe à chaleur, et la production d'eau chaude qui sera assurée par des panneaux solaires.
- Un commissaire relève que cette solution lui semble étrange visuellement, mais un autre relève qu'il n'y aura pas d'impact pour les voisins.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité

L'arrêté 7d) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

- e) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (27,8%) sur les parcelles 2099 et 2100, fe 5, Lancy, pour la surélévation et la transformation de villas mitoyennes au chemin de la Pépinière 12**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. LORENZINI explique qu'il s'agit d'un projet particulier qui consiste en réalité en deux opérations distinctes. La première est destinée à surélever une villa construite il y a une quinzaine d'années, et la seconde de transformer les constructions de moindre importance entre les deux en une troisième villa. L'intention de mutation parcellaire vise à faire passer un périmètre de deux parcelles existantes actuellement à trois parcelles, deux aux environs de 730 mètres carrés et une de 350 mètres carrés au centre. Une servitude commune sur la partie avant permet de mettre un parking de sept places avec une place visiteur, ce qui correspond parfaitement aux besoins de ce lotissement.

Cette demande peut se résumer ainsi:

- Les transformations permettront de supprimer l'actuelle chaufferie au mazout et de la remplacer par une chaufferie au gaz.
- La villa existante ne répondant pas aux hauts standards énergétiques, c'est sur les deux transformations que l'on pourra majorer les possibilités liées aux HPE.
- Il y aura une chaudière à condensation au gaz et des panneaux solaires en toiture.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité

L'arrêté 7e) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 18 octobre 2012**f) Préavis du Conseil municipal au projet de plan de site n°29866-543 des maisons ouvrières du Petit-Lancy**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. GOLCHAN, architecte-urbaniste, vient présenter le sujet. Il rappelle brièvement toute la procédure, précisant que l'enquête publique est à son terme. Le Département a simplement corrigé un document, un habitant du secteur s'étant inquiété de ne pas voir sa piscine reportée sur le plan.

Sur la base du rapport d'étude et suite au travail très intéressant mis en place avec les représentants des habitants du quartier, cinq mesures principales ont été prises pour la protection du quartier:

- 1) «Vérandas»: c'est une des ressources qui permet aux gens d'agrandir leur maison, elles devront correspondre à des recommandations.
- 2) Perméabilité des sols, moyen qui permet de sauvegarder la perméabilité des jardins existants et d'éviter la construction de petits bâtiments parasites dans les jardins.
- 3) Rénovation des bâtiments qui vont permettre à la Commission de l'aménagement de statuer sur les propositions de modifications: cela touche l'enveloppe, les matériaux, l'esthétique des bâtiments.
- 4) Chauffage: les stratégies énergétiques pour améliorer l'efficacité énergétique de ces bâtiments seront recommandées.
- 5) Traitement des jardins, de leurs limites, des portails, structures: le but est de contribuer à la valorisation de la qualité de l'espace public au bénéfice de l'ensemble de la population.

Le Conseiller administratif remercie M. GOLCHAN pour son travail avec les habitants et la commission : il a été sinon exemplaire, du moins excellent. Il se réjouit de voir que les autorités communales auront ainsi contribué à maintenir le caractère de ce quartier, qui est aussi une marque de reconnaissance envers ceux qui, à l'époque, avaient érigé ce quartier témoin ainsi d'un passé conservé.

L'arrêté est préavisé favorablement à la majorité (2 abstentions).

M. HAAS : par cohérence depuis le début, je m'abstiendrai de voter puisque j'ai un intérêt dans ce projet.

M. KAUFFMANN : je m'abstiendrai également de voter puisque j'habite le quartier.

L'arrêté 7f) est accepté par 25 oui et 3 abstentions (voir annexe).

g) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI, Conseiller administratif, distribue deux documents :

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

- 1/ Un échange de courriers entre l'Union des villes suisses et la Ville de Lancy, sur la définition des écoquartiers et des quartiers durables. Ce courrier est la réponse à l'idée de créer un label dans le cadre du futur quartier du Sovalp. Cette réponse indique toutes sortes de recommandations, mais ne permet pas de le créer en l'état.
- 2/ Un dossier concernant le PAV, comportant la loi et les statuts de la communauté des communes urbaines genevoises. A noter que le Conseil d'Etat a accepté l'idée d'un grand parc à l'intérieur du PAV, tel qu'il figure sur la carte également en annexe.

Place des Ormeaux :

Suite aux plaintes de plusieurs personnes quant à l'utilisation de cette place, ce sujet est évoqué, même si formellement, il concerne plutôt la Commission des travaux. En réponse à toute une série de questions des commissaires, M. GUERITEY est en mesure de fournir de nombreuses explications qui, en temps voulu, seront communiquées officiellement. Elles concernent notamment des aménagements complémentaires et le suivi qui sera fait des recommandations au rapport du BPA.

M. FAVRE : je demande l'ouverture du débat sur le point des divers.

M. GOLAY : y a-t-il une objection à cela ? Ce n'est pas le cas.

M. FAVRE : concernant le point 2 sur le PAV, il nous a été remis un document sur les trois communes concernées, Lancy, Carouge et Genève avec un plan et un point 19 qui dit que le secteur du Camembert sera prévu en zone de verdure à destination sportive. Or, nous avons voté une résolution à l'unanimité au mois d'avril qui demandait que tout ce périmètre soit conservé en zone mixte - soit pour des bureaux et des activités diverses.

Nous avons eu une magnifique présentation par, entre autres, M. CRAMER sur un magnifique bâtiment dans ce périmètre.

J'aimerais que ce point soit éclairci et qu'il soit mis à l'ordre du jour de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire, parce que là il y a un brouillard dans lequel on essaie de nous mener, je ne suis pas d'accord. Je demande officiellement que ce soit rapporté par la Commission.

M. BAERTSCHI : c'est bien volontiers que je mets ce point à l'ordre du jour si le Président de la Commission est d'accord.

M. CALABRESE : le Président est d'accord.

M. GOLAY : M. le Président est d'accord. Il lui appartient de fixer l'ordre du jour, il en a pris note.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

- 8) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 octobre 2012**
Rapporteur : M. Pierre MANCINO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 8 octobre 2012– Rapporteuse : Mme Louise REY
-

- a) **Construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain dans le parc de la Mairie – Crédit de construction (Fr. 17'420'000.--)**
- =====

M. MARTIGNANO, en l'absence de M. MANCINO, présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que la Commission a eu récemment une présentation axée sur les aspects architecturaux du bâtiment administratif. La présentation de ce soir se concentrera donc sur le budget et le planning. Il rappelle également qu'il s'agit d'un bâtiment destiné au très long terme, qui se veut évolutif, dont la surface permet de répondre à une augmentation de la population et à son corolaire, à savoir une augmentation du personnel qui travaillera dans ce bâtiment. Toutes les activités liées à l'accueil de la population y seront concentrées : police municipale, salle des mariages, service financier et informatique, etc.

M. BRUNN signale que plusieurs éléments ont été distingués dans le budget, pour un total de Fr. 17'420'000.-- :

- 1) le bâtiment administratif proprement dit : il se monte à Fr. 12'360'000.-- (soit un peu moins qu'initialement prévu). Un imprévu est survenu en relation avec la nature du terrain, ce qui entraîne des répercussions significatives au niveau des murs du sous-sol et des fondations.
- 2) la villa Rapin : les travaux sont dans le cadre du budget avancé.
- 3) le parking de 60 places : il a été un peu agrandi par rapport au projet initial, d'où un montant légèrement supérieur.
- 4) les aménagements extérieurs : M. BRUNN précise d'abord que les prix des trois éléments précédents se basent sur les rentrées de soumissions (80% à ce jour). En revanche, pour les aménagements extérieurs, il indique un surcoût sur ce poste de plusieurs centaines de milliers de francs parce que le périmètre est largement plus grand que le périmètre initial.

En ce qui concerne l'ameublement et les équipements d'exploitation, M. BEYELER précise que l'estimation intègre les montants nécessaires pour meubler les locaux, les compactus, etc. Les appareillages électroniques (panneaux d'informations, centrales téléphoniques, etc.) sont maintenant également intégrés dans le crédit.

Un commissaire demande en quoi consistent les aménagements extérieurs supplémentaires.

M. BEYELER explique que, dans l'avant-projet, le périmètre était relativement restreint et que l'impact de la rampe s'avère beaucoup plus important que prévu. De plus, comme il faut veiller aux liaisons avec les cheminements existants et au terrassement pour retrouver un parc moins accidenté, l'assiette de l'intervention a été élargie. La surface à traiter est passée de 4'500 m² à 7'000 m².

M. RUDAZ rappelle que le projet met en valeur l'unité du parc devant la Mairie. Environ un tiers des surfaces du parc seront reprises. Les montants prévus dans le crédit doivent donc être encore affinés en lien avec un projet global.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

Un membre de la commission souhaite que la Commission ait une information trimestrielle sur l'avancement des travaux. Par ailleurs, il souhaite qu'elle ait des informations sur les entreprises qui seront mandatées.

Le Conseiller administratif pense qu'il est en effet important que la Commission ait un suivi de ce dossier, y compris par des visites du chantier. Concernant le deuxième souhait, il propose que la Commission reçoive la liste des entreprises adjudicatrices. Il signale ensuite que des solutions pour reloger les utilisateurs, association et autres devraient être trouvées prochainement.

M. GUERITEY informe qu'au fur et à mesure que les adjudications seront prononcées, le nom des entreprises sera communiqué à la Commission.

- L'arrêté est adopté à l'unanimité

Au nom de l'administration, M. RENEVEY remercie les membres de la Commission pour leur vote unanime.

Mme REY présente le sujet : concernant l'aspect financier, M. LANCE indique qu'au budget 2012, les sommes suivantes étaient prévues dans la planification des investissements :

Pour le bâtiment administratif : Fr. 12'500'000.--
Pour le parking : Fr. 3'185'000.--
Pour la démolition-réfection de la villa Rapin : Fr. 365'000.--
Pour les aménagements extérieurs : Fr. 975'000.--
soit Fr. 17'025'000.-- au total.

Le crédit sollicité aujourd'hui est de Fr. 17'420'000.-- d'où une différence de Fr. 400'000.-- qui n'était pas intégrée dans le budget pour le mobilier. Ce crédit de construction sera amorti sur 30 ans à raison de Fr. 525'000.-- par an.

La Commission des finances a adopté l'arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

M. RENEVEY : j'aimerais, au nom du Conseil administratif, vous remercier pour ce vote unanime, comme je l'ai déjà dit dans les deux commissions mais je tenais à le dire officiellement ce soir.

J'aimerais donc, vous remercier pour ce vote unanime puisqu'il s'agit non seulement d'améliorer très largement l'accueil pour la population, mais d'améliorer aussi la situation pour l'administration en général. Enfin, pour répondre à un vœu qui est partagé par les deux Conseils, de permettre l'engagement d'apprentis. Pour toutes ces raisons, je vous remercie de ce vote unanime.

b) Divers

=====

M. MARTIGNANO, en l'absence de M. MANCINO, présente le sujet :

1) Présentation des chantiers en cours

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

Vu les budgets parfois très importants que vote le Conseil municipal, le Conseiller administratif et M. GUERITEY ont estimé qu'il serait bon de faire un point sur les chantiers en cours.

Les commissionnaires remercient M. GUERITEY pour cette présentation fort utile. Il proposerait qu'elle se fasse périodiquement.

- 2) M. RENEVEY informe la commission que le Conseil administratif a rencontré M. Longchamp pour discuter du plan directeur cantonal et de ses implications. La problématique du tram qui pourrait aller jusqu'à Plan-les-Ouates en passant par les Palettes et l'avenue du Curé-Baud a également été évoquée. M. Longchamp s'est engagé à donner prochainement réponse à la Commune sur cette problématique, en coordination avec le département de Mme Künzler.
- 3) Un membre de la commission demande si des travaux sont prévus sur le bâtiment de la Mairie. Alors qu'on parle souvent Minergie, isolation, économies de chauffage, l'air passe par les fenêtres même quand elles sont fermées.

M. RENEVEY répond que sa rénovation n'est pas une priorité à court terme. La raison essentielle tient au fait qu'il s'agira de travaux très conséquents non seulement d'un point de vue financier mais aussi parce qu'ils demanderont une expertise des Monuments et sites extrêmement sévère, puisque le bâtiment se situe très haut dans la hiérarchie des classements.

M. CORAY ajoute que les rafraîchissements des bureaux au 2ème et à l'état civil (1er étage) ont été l'occasion de refaire les joints des vitrages, de faire des réglages de fenêtres pour éviter les courants d'air et de passer à l'éclairage économique (y compris dans la cage d'escalier).

- 4) Un commissaire revient une fois de plus sur la place des Ormeaux et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Bien que la question ait été posée lors du Conseil municipal de juin, le problème de la hauteur devant les magasins n'a pas été réglé. La situation est catastrophique.

Il lui est répondu que décision été prise de demander à l'entreprise Volpé de faire au plus vite ces accès pour handicapés. Des bacs à fleurs seront posés pour sécuriser encore davantage la place. Quand ces mesures auront été mises en place, la situation sera analysée pour voir si elles sont suffisantes.

5) *Zone macaron*

A une demande sur la zone macaron du Petit-Lancy, M. RENEVEY indique que la mise en place demande un important travail de préparation.

6) *Place du 1^{er}-Août*

En réponse à une question d'un membre de la Commission, M. RENEVEY indique qu'un groupe de travail constitué de collaborateurs de la police municipale, du service des travaux et du service de l'environnement et des sports réfléchit à un projet pour la place du 1^{er}-Août ; les commerçants ont aussi été sollicités pour participer à cette réflexion. Une fois élaboré, ce projet sera proposé à la commission.

M. GUERITEY ajoute qu'une séance avec les commerçants a été organisée mardi soir. Vingt commerçants avaient été contactés. Deux seulement sont venus, ainsi qu'un ambulancier.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

7) Le Président de la commission rappelle que le passe-pied qui longe l'immeuble des Courtillats est prévu uniquement pour l'entretien des bacs à fleurs. Il avait été dit qu'une barrière serait ajoutée pour empêcher les gens de passer par le passe-pied et de voir dans l'intimité des appartements du rez-de-chaussée.

M. CORAY répond que cette barrière est toujours d'actualité mais qu'elle sera réalisée ultérieurement, avec la sécurisation des passages-piétons.

8) M. RENEVEY signale que, suite au vote du Conseil municipal sur le Mégaron, M. Roulet a présenté les crédits d'étude liés aux différentes variantes discutées en commission. Deux variantes sont proposées aux membres de la commission. Les commissaires présents sont unanimes à soutenir la variante 2. C'est-à-dire la dépose de l'autorisation de construire pour l'ensemble du projet ainsi que le crédit d'étude pour les travaux du parking et du centre de rencontre.

Mme REY présente le sujet : deux commissaires souhaitent obtenir une version sur papier du budget, la lecture de ce dernier n'étant pas très aisée sur la tablette.

M. LANCE signale à l'intention d'un commissaire que la Commune n'a pas de dette hypothécaire et que les emprunts sont uniquement destinés à couvrir les besoins en liquidité. Dans le rapport financier, on peut trouver un tableau répertoriant les dettes avec la mention des créanciers.

Deux séances d'information sur la réforme de la CAP (caisse de prévoyance des collaborateurs des communes genevoises) sont fixées les 14 et 16 janvier 2013 pour l'ensemble des Conseillers municipaux des 44 communes et plus particulièrement pour les membres des commissions des finances.

**9) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séances des 11 juin, 27 août, 17 septembre et 8 octobre 2012–
Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO**

**a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2013
et fixation des centimes additionnels**

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : la Commission des finances lors de ces séances du 11 juin, 27 août, 17 septembre et 8 octobre 2012 a étudié et passé en revue les différents budgets de la commune de Lancy pour l'année 2013.

Le Conseiller administratif nous a présenté une première version du budget d'investissements 2013, lors de notre séance du 11 juin 2012. Ce budget a évolué durant l'été et une deuxième version nous a été présentée lors de la commission du 27 août.

Le Conseiller administratif rappelle que le budget d'investissements découle de plusieurs éléments, soit : des connaissances des projets sur le terrain, des besoins des différents services communaux, des avancements des investissements que le Conseil municipal a votés à ce jour, ainsi que des contraintes légales et techniques. De plus, ce budget est passé en revue par les chefs de service et par le Conseil administratif. A noter que ce budget a des conséquences sur

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

le budget de fonctionnement, principalement par le biais des amortissements et des intérêts débiteurs des emprunts contractés pour le financement des investissements.

Le Président propose de passer section par section les intentions d'investissements pour 2013, des questions sont posées par les commissaires afin de comprendre les montants prévus et de répondre à des questionnements quant à la politique d'investissements communale.

Lors de notre séance du 27 août, nous avons repris le budget des investissements 2013 dans sa version définitive.

M. le Conseiller administratif rappelle que les quelques différences entre la première version et la version définitive sont énumérées dans un document que les commissaires ont reçu. Le Conseiller administratif souligne qu'il faut pouvoir figer le budget des investissements afin d'avancer dans l'élaboration du budget, calculer les amortissements prévus en 2013 et les intérêts sur les montants à emprunter pour financer ces investissements. Le montant net des investissements s'élève à Fr. 38 millions. Théoriquement, une part de Fr. 21 millions devrait être financée par une aide extérieure, mais seulement dans le cas où tous ces investissements devaient être réalisés et terminés en 2013.

Le Président propose de passer en revue les « Commentaires sur les écarts ».

Lors du point : Traitement du personnel – Nouveaux postes, mutations, remplacement, un commissaire annonce qu'il est opposé à la création d'un poste d'ingénieur spécialisé en énergie du bâtiment, non pas parce qu'il serait contre les économies d'énergie mais pour une question de performance. Il s'agit d'une spécificité qui évolue tellement vite - les normes, les matériaux évoluent tellement rapidement - qu'il faut être en permanence en activité. Il redoute qu'une personne qui travaillerait uniquement à la Ville de Lancy perde, au bout de quelques années, le contact avec les réalités du marché. Il préfère le système utilisé jusqu'à présent, c'est-à-dire faire appel à des mandataires externes.

Les commissaires ont posé les questions d'usage afin de comprendre les écarts dudit document.

- Examen des subventions accordées

La commission a invité les Président-es des commissions de la culture, des sports et sociale, afin que nous puissions éventuellement questionner les Président-es des autres commissions.

M. le Conseiller administratif rappelle en préambule que, ce printemps, les commissions spécialisées ont étudié les subventions qui figurent aux comptes 2011. Puis il indique que la liste des subventions significatives (+ Fr. 10'000.--) est établie en fonction des besoins des sociétés, associations ou groupements sur la base des comptes et des budgets que la Commune exige. Globalement, ces subventions sont pareilles d'une année à l'autre. La liste des subventions significatives contient également les subventions sous forme de loyers, qui concernent les locaux que la Ville de Lancy met à disposition de certaines sociétés. La société en question ne paie pas de loyer, mais un loyer théorique est reconnu tant dans ses comptes que dans ceux de la Commune. Tous les loyers théoriques n'ont pas encore été calculés : le service financier le fait progressivement, sachant qu'il est compliqué de calculer le loyer de certains locaux mis à disposition – le Conseiller administratif pense en particulier aux terrains de foot ou aux salles de sports.

Le Président propose de passer en revue la liste des subventions significatives.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

A la demande du Président, Mme la Présidente de la Commission de la culture indique que, lors de la présentation des subventions au mois d'avril, la Commission de la culture n'a émis aucune remarque négative par rapport aux lignes proposées. Le renouvellement d'une telle présentation à l'avenir a recueilli l'approbation de la commission.

Mme la Présidente signale que la Commission des sports a étudié les subventions au mois de juin et qu'aucune remarque négative n'a été formulée.

Différentes questions ont été posées par les commissaires, les Conseillers administratifs en charge des différents dicastères ont clarifié les montants en apportant des explications.

Le Président nous invite ensuite à nous saisir de la liste des subventions significatives et à en discuter. La Commission en reparlera lors d'une prochaine séance.

- Examen du tableau de l'effectif du personnel de l'administration communale

Le Président constate que le document prévoit la création de 12 postes supplémentaires. Le Conseiller administratif relève que le budget 2013 prévoit 234 postes, ce qui représente 190,67 postes à plein temps. Cette évolution s'explique par le développement des prestations de la commune envers la population. A noter qu'en 2013, l'augmentation est due en particulier à l'augmentation des APM, qui a été demandée par le Conseil municipal.

Les salaires et charges sociales représentent, au niveau du budget de fonctionnement, plus de Fr. 24 millions.

Le tableau de l'effectif du personnel de l'administration communale est passé en revue. Les commissaires ont posé des questions sur la pertinence de l'engagement et/ou de l'augmentation des postes du personnel communal. Les Conseillers administratifs ont répondu en expliquant la raison de ces augmentations de postes.

Lors de la séance du 8 octobre 2012, la commission a finalisé l'examen et l'approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2013 et fixation des centimes additionnels.

Le Conseiller administratif rappelle que, lors de la présentation du budget au Conseil municipal, le budget était équilibré puisqu'il fait ressortir un boni de Fr. 140'000.--. Cependant, comme les charges de fonctionnement augmentent de 6,44%, c'est uniquement les estimations fiscales personnes physiques et personnes morales en hausse qui permettent d'équilibrer le budget. L'estimation des recettes fiscales des personnes physiques est de 7,4% supérieure au budget 2012 et celle des personnes morales de 24,2%. Le Conseil administratif est satisfait de ce budget équilibré, mais il faudra bien sûr vérifier que ces estimations se confirment ces prochains mois. Le budget est équilibré aussi grâce aux revenus des immeubles locatifs, qui représentent Fr. 13,35 millions de recettes pour Fr. 7,67 millions de charges.

La commission a déjà validé le budget des investissements qui se monte à Fr. 38 millions net. Elle a examiné l'effectif du personnel, qui représente un budget de fonctionnement, avec les charges de personnel, d'un montant de plus de Fr. 24 millions. Et elle a validé, sur le principe, les subventions qui se montent à Fr. 16 millions.

Il convient aussi de relever qu'il n'a pas été procédé à des coupes sur les prestations offertes à la population, que les prestations ont tendance à augmenter chaque année, d'où aussi l'augmentation des charges de fonctionnement. En conclusion, encore une fois, le Conseil administratif est satisfait de pouvoir présenter ce budget équilibré.

Le Président propose de passer en revue le document page par page.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

Une nouvelle discussion sur la création d'un poste d'ingénieur spécialisé. La commission a débattu sur le besoin que la commune a d'avoir un ingénieur spécialisé. Le Président propose que la commission vote sur la suppression ou pas de ce poste au budget 2013.

La suppression du poste au budget est refusée par 8 voix contre et 3 voix pour.

D'autres points ont suscité des questions de la part des commissaires, comme : les subventions aux institutions privées, zones bleues et surveillance des parkings, déneigement et déverglaçage du réseau routier cantonal, achat des cartes journalières CFF, etc.

A chaque question, les commissaires ont obtenu de la part des Conseillers administratifs ou des chefs de service présents une réponse ainsi qu'une explication à leurs demandes.

M. le Conseiller administratif rappelle qu'un projet de loi sur une nouvelle péréquation intercommunale, proposé par le Conseil d'Etat, est en consultation auprès des communes genevoises. Ce projet de loi comprend deux aspects importants : la suppression de l'impôt sur le lieu de travail et la prise en compte des « communes riches » et des « communes pauvres ». Le Conseil d'Etat a donné jusqu'au 31 décembre 2012 pour répondre à la consultation. Or, à ce jour, on ignore les implications au niveau du budget. Sur les tableaux récapitulatifs, la Commune de Lancy est bénéficiaire mais on ne sait pas ce que la suppression de l'impôt sur le lieu de travail lui fera perdre, et l'on ignore aussi, par exemple, comment la problématique de l'impôt qui provient des frontaliers sera réglée. Reste aussi en suspens la suppression de la taxe professionnelle. Tous ces enjeux devront être abordés ces prochains mois.

A la demande du Président, M. le Conseiller administratif signale que la proposition du Conseil administratif concernant le taux du centime additionnel est intégrée dans le budget. Le budget étant équilibré, le Conseil administratif ne veut pas monter le centime additionnel. Il ne faut cependant pas le baisser, sinon le budget serait déficitaire.

Le Président en conclut que la proposition est de rester à 47 centimes.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de l'arrêté concernant le budget de la commune de Lancy pour l'année 2013.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. PYTHON : pour le groupe MCG, nous acceptons le budget 2013, étant donné qu'il est équilibré et qu'il répond aux attentes des habitants et du bon fonctionnement de la commune. Nous remercions les collaborateurs de la commune pour leur excellent travail et toutes les informations données lors des commissions.

M. VINCENT : le groupe PLR acceptera ce budget 2013. Nous invitons cependant le Conseil administratif à la prudence quant à la masse salariale de la Commune dans les années à venir car depuis un certain nombre d'années, cette augmentation est supérieure à Fr. 1 million par année. Et si effectivement certains postes nous réjouissent, comme les agents municipaux supplémentaires, en revanche des postes plus techniques nous inquiètent tant au niveau de leur salaire qu'au niveau de la pérennité de leur travail. Nous savons qu'aujourd'hui il est facile de créer des emplois, il sera certainement plus compliqué de les supprimer demain, le jour où ils ne seront plus nécessaires.

M. PERRIN : pour le groupe des Verts, nous tenons tout d'abord à relever l'excellent travail du service financier pour les budgets qui nous ont été proposés pour cette année 2013. Ces budgets sont équilibrés, répondent aux exigences légales, la fiscalité n'augmente pas malgré le recours à l'emprunt. Ces budgets permettront de poursuivre toutes les actions en faveur du

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

bien-être des habitants de Lancy, de la petite enfance jusqu'à nos aînés, pour que chacun puisse dire, selon l'adage de notre commune, « Vous êtes bien à Lancy ». Le groupe des Verts votera donc le budget.

M. MIZRAHI : pour le groupe Socialiste, nous allons également soutenir ce budget qui est effectivement équilibré et qui maintient et développe aussi des prestations suivant la logique du développement de la commune. Nous nous réjouissons.

Nous remercions aussi les collaborateurs et collaboratrices, en particulier du service financier, pour leur travail.

Comme nous l'avons dit en commission, nous resterons très attentifs à la question de la réforme de la péréquation financière. Vous savez que le Conseil d'Etat a relancé ce thème qui a été étudié par l'assemblée constituante. Nous resterons très attentifs parce que nous avons l'impression que ce projet risque finalement de prendre des recettes dans les villes centres pour donner davantage de recettes à des communes périphériques qui bénéficient aussi des prestations des villes centres.

La recommandation que nous faisons au Conseil administratif est d'aborder ce processus avec un œil critique et dans l'optique de préserver un système qui a été jusque-là le système de péréquation approuvé à l'unanimité des communes. Si un nouveau système est mis en place, il nous semble qu'il doit aussi avoir un assentiment très large au niveau des communes pour garder une certaine cohérence et une certaine solidarité entre les différentes communes.

Mme FLOREY BARDET : l'UDC acceptera également ce budget et remercie fortement la commission et tous ses membres ainsi que la comptabilité pour l'excellent travail qui a été fait durant toute l'année. Pour une fois, nous avons eu réponse à nos questions sur tous les plans. Ce qui avait été demandé nous a bien aidés et j'espère vivement qu'on pourra poursuivre sur cette façon de travailler.

Mme REY : à l'heure où les signaux économiques et financiers sont au rouge dans plusieurs pays européens et même dans certaines communes en Suisse, la Ville de Lancy peut se targuer de présenter cette année encore un budget sain et équilibré avec un bénéfice, bien que modeste, de Fr. 141'500.--.

Le groupe Démocrate Chrétien acceptera sans réserve le budget 2013 présenté par M. François LANCE, Conseiller administratif délégué aux Finances, que nous remercions pour la clarté de son exposé et de sa compétence dans la conduite de son dicastère.

C'est à nouveau grâce au résultat excédentaire des revenus de plus de Fr. 5'600'000.-- des immeubles locatifs de la commune que l'équilibre financier budgétaire a pu être atteint. Mais ne nous leurrions pas, les années qui nous attendent seront de plus en plus difficiles à gérer. Il faudra répondre à la demande croissante de subventions, tout en continuant à veiller au bien-être de nos résidents sachant que la population ira en s'intensifiant avec la construction des nouveaux quartiers de la Chapelle-Les Sciers et Les Marbriers. Il faut que le slogan « Vous êtes bien à Lancy » reste une réalité !

Nous remercions une fois encore tous les collaborateurs du service financier pour leur travail minutieux et la lisibilité des documents présentés.

M. GOLAY : en vous écoutant, je pense que l'on va faire des envieux au Conseil d'Etat.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 18 octobre 2012**b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2013**
=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif signale que, comme chaque année, il est proposé de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle à Fr. 30.--. Toute société, même si elle n'est pas taxable, devra payer au minimum Fr. 30.--, ce qui rapporte Fr. 8,6 millions. Pour en revenir à la réforme de la péréquation intercommunale et à la probable suppression de la taxe professionnelle, il souligne qu'il est très important que la Ville de Lancy maintienne un montant de revenus égal à aujourd'hui, et même progressivement plus important, puisque le nombre de prestations à la population augmente pratiquement chaque année (6.44% en 2013).

Un commissaire indique qu'il est conscient de la somme importante que cet impôt ramène, mais reste convaincu, bien que le dossier soit actuellement gelé au niveau cantonal, qu'une solution doit être trouvée pour le bien-être de l'emploi et des entreprises.

Une discussion sur le sujet a eu lieu où chaque commissaire a pu faire valoir son point de vue sur la question.

Le Président souhaite que la Commission soit informée du déroulement des négociations sur la nouvelle péréquation. Puis, la parole n'étant plus demandée, il donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté par 10 voix pour et 1 abstention.

Mme FLOREY BARDET : l'UDC campe sur sa position et maintient son refus de cet arrêté dans l'espoir qu'une solution soit trouvée afin d'abolir cette taxe professionnelle.

M. MIZRAHI : je regrette toujours un peu qu'ici on ait souvent - un groupe en particulier - qui revienne avec une demande d'abolir une taxe - de toute façon, c'est un sujet cantonal - surtout sans proposer de véritable solution par rapport aux finances de la commune. On voit que pour certains groupes, l'équilibre budgétaire ne semble pas être un objectif.

L'arrêté 9b) est accepté par 27 oui et 1 non (voir annexe).

M. LANCE : au nom du Conseil administratif, j'aimerais vous remercier de ces deux votes presque unanimes et ainsi de la confiance témoignée.

Cela nous permettra de travailler sereinement ces prochains mois avec ce budget voté, tout en étant conscients que les recettes fiscales qui ont été intégrées à ce budget sont encore hypothétiques. Par conséquent, nous serons d'autant plus prudents par rapport aux dépenses engagées en 2013. C'est vrai que, outre ces recettes fiscales hypothétiques, il y a toute la problématique de la réforme de la péréquation intercommunale, y compris la suppression éventuelle de la taxe professionnelle. Tous ces objets à étudier d'une façon approfondie nous occuperont ces prochains mois en Commission des finances.

Je transmettrai vos remerciements au service financier, Mme ANDREY et M. CHOUET, mais également à tous les cadres de l'administration. J'aimerais surtout remercier cette année la Commission des finances qui a fait un excellent travail grâce à son Président.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012**10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 1^{er} octobre 2012 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Audition de représentants du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (pétition Office de poste du Petit-Lancy)**
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE résume la situation :

1. La pétition du Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de St-Georges demande un service partiel de poste
2. Début 2011, la direction de la Poste informe le Conseil administratif de la fermeture des offices du Grand-Lancy (place du 1^{er}-Août) et de celui du Petit-Lancy (place des Ormeaux).
3. Le Conseil administratif relève que le développement du quartier des Marbriers mériterait l'ouverture d'un office de poste en remplacement de celui de la place des Ormeaux.
4. Acceptation de la Poste de l'option Marbriers.
5. M. LANCE a rencontré à plusieurs reprises les pétitionnaires en leur apportant son soutien.
6. Réponse de la direction de la Poste à Berne au groupement pour sa demande. Un préavis négatif pour les raisons suivantes : baisse du volume de l'office des Ormeaux, proximité et rénovation de la poste des Bossons, sécurité de l'office actuel et ouverture d'un nouvel office aux Marbriers.
7. Le Conseil administratif soutient la démarche des pétitionnaires, et espère au minimum le maintien d'un Postomat, d'une boîte aux lettres et la vente de timbres.

La commission reçoit alors deux représentants des pétitionnaires et deux membres de la Poste. Chaque partie argumente ses positions.

Pour le groupement :

- 2'667 signataires
- Rôle de la Poste en tant que service public
- Suppression d'un lieu de vie aux Ormeaux
- Besoin de proximité pour les personnes âgées ou handicapées
- Alternative à un office de poste : qu'un magasin offre des prestations de la Poste existante comme dans d'autres quartiers

Pour la poste :

- Respect légal de la notion de service public
- Changement des habitudes de consommation
- Dialogue avec les autorités afin de trouver des solutions a été effectué
- Coût du réseau important
- Déplacement et non suppression de l'office de poste du Petit-Lancy 2
- La transition se fera donc en douceur
- Accessibilité et proximité de Petit-Lancy 1

Après les questions et les positions défendues par les commissaires, il ressort d'une position unanime les conclusions suivantes :

1. Un plan de communication et d'accompagnement sera assuré par la Poste envers ses clients.
2. Un service minimum : maintien d'un Postomat, d'une boîte aux lettres et la vente de timbres.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

3. Renvoi de la pétition au Conseil administratif avec les recommandations suscitées.
4. Etude de la commission d'une solution d'aide pour les personnes âgées et à mobilité réduite au vu des problèmes de déplacement de certains communiers.

M. MIZRAHI : nous soutiendrons, comme nous l'avons fait en commission, ces conclusions et cette proposition de transmettre au Conseil administratif.

Si mes souvenirs sont bons - mais je parle sous le contrôle de mes collègues de la commission - il s'agissait également de transmettre au Conseil administratif le soin d'étudier les possibilités de trouver des solutions pour les personnes à mobilité réduite. Cela devait également être transféré au Conseil administratif pour que ce point soit étudié. Dans le rapport de mon collègue, par ailleurs excellent, j'avais l'impression que c'était la commission qui devait traiter cette question.

M. PYTHON : bien entendu, nous sommes aussi pour la transmission de cette pétition au Conseil administratif. La place des Ormeaux a été rénovée à grands frais et est maintenant opérationnelle, hormis les bacs à fleurs. Ce qui fait son âme et donne sa vie à cette place, c'est la poste qui est fréquentée par de nombreuses personnes âgées qui viennent soit de l'EMS, soit du quartier attenant à la place.

Cette pétition a été signée par environ 3000 personnes, nous soutiendrons aussi le fait de peut-être voir pour trouver un endroit où il y aurait une vente de timbres, etc. comme à la route des Acacias où c'est un commerce qui a repris un point de poste.

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra cette pétition. Je ne veux pas contredire notre collègue MIZRAHI, mais c'est bien les trois premiers points qui ont été renvoyés au Conseil administratif et le quatrième qui sera étudié par la commission pour essayer de chercher des solutions et qui sera ultérieurement transmis, selon les décisions, au Conseil administratif.

M. MIZRAHI : il me semble quand même que dès le moment où la Commission propose ce point, il me paraît plus approprié que le Conseil administratif essaie de concrétiser cela en termes de solutions, en revenant le cas échéant éventuellement devant la commission avec des propositions, mais je vois mal la Commission elle-même proposer des solutions concrètes.

M. LANCE : par rapport à l'intervention de M. MIZRAHI, il y a eu deux propositions au sein de cette commission concernant des mesures d'accompagnement. Tout d'abord, le Conseil administratif va étudier les possibilités d'aider les personnes âgées ou à mobilité réduite par rapport à ce problème de déplacement de la poste.

Ce que nous avons aussi proposé, c'est que la poste prenne des mesures d'accompagnement en vue de ce changement. C'est-à-dire que durant trois mois avant le déplacement de la poste des Ormeaux, que La Poste prenne la responsabilité d'aider ces personnes qui ont des difficultés pour aller faire leurs paiements ou pour se déplacer pour aller chercher des recommandés. Nous avons exigé de La Poste qu'elle fasse cette démarche.

La deuxième chose, nous allons étudier une possibilité de mettre en place, comme cela a été dit en Commission de l'administration, une espèce de caddie-service postal afin de faciliter la vie de nos habitants les moins mobiles en lien avec les services de La Poste. Ce sont deux propositions différentes.

M. FAVRE : j'aimerais rassurer les gens, il y a deux marches mais également une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Je ne vois pas ce que l'on peut faire de plus.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

M. MIZRAHI : une petite précision à l'attention de M. FAVRE. Le problème n'est pas l'accès actuel à la poste. Ce que l'on discute aujourd'hui, c'est de la fermeture de la poste des Ormeaux et les conséquences que cela va avoir pour les personnes à mobilité réduite, avec les propositions de mesures d'accompagnement dont le Conseiller administratif a parlé.

Cela me semble utile que l'on transmette le tout au Conseil administratif pour que celui-ci puisse écrire à la poste et regarde avec Caddie-service ce qu'il est possible de faire.

M. FLURY : je demande un vote nominal sur ce point de l'ordre du jour.

M. GOLAY : il faut que vous soyez suivi par trois personnes. C'est le cas.

M. MATHIEU : le fait de discuter de cette pétition et de la poste des Ormeaux nous fait prendre conscience qu'il n'y a pas que la poste des Ormeaux qui a posé problème. Au Grand-Lancy, il y a aussi la poste de la place du 1^{er}-Août. Donc, l'étude d'un Caddie-service doit se faire sur l'ensemble de la commune et pas uniquement sur la place des Ormeaux. Tel était en tout cas mon intention.

J'avais par ailleurs demandé en son temps que quand il s'agit d'un vote, on puisse voter sur un texte, parce que je ne sais pas très bien sur quoi on va voter.

M. GOLAY : nous votons sur la pétition et pour renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin qu'il y réponde.

Nous passons au vote nominal.

		OUI	NON	ABST
ANNEN	Cedric	x		
BARBEY	Lucia	x		
CALABRESE	Alessandro	x		
DEDERDING	Michel	x		
ESTOPPEY	Carole	x		
FAVRE	Yves	x		
FLOREY-BARDET	Corinne	x		
FLURY	Christian	x		
FRANCIOLI	Thierry	x		
GOMEZ	Maria-Belen	x		
HAAS	Christian	x		
JUILLERAT VAN DER LINDEN	Anne-Claude	x		
KAUFFMANN	Benoit	x		
MARMY	Bénédicte	x		
MARTIGNANO	Philippe	x		
MATHIEU	Alain	x		
MIZRAHI	Cyril	x		
PENTZKE	Luisa	x		
PERRIN	Dominique	x		
PROGIN	Frédéric	x		
PYTHON	André	x		
REY	Louise	x		

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

RICHERT	Suzanne	x		
SIDLER	Damien	x		
TEMEL	Muharrem	x		
TOMASELLI	Bernard	x		
VERGAIN	Nathalie	x		
VINCENT	Cédric	x		

Vote accepté à l'unanimité, soit par 28 oui.

M. MATHIEU : j'aimerais faire remarquer qu'un vote non nominal aurait donné exactement le même résultat.

b) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2013
 =====

M. ANNEN présente le sujet : la proposition de répartition est adoptée sans opposition et les noms devront être transmis début novembre.

c) Divers
 =====

M. ANNEN présente le sujet : il n'y en a pas.

11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Séances des 16 mai et 19 septembre 2012 – Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT

a) Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy
 =====

Mme RICHERT présente le sujet : durant la séance du 16 mai, chaque membre de la commission exprime sa perception des besoins réels, sa vision d'une circulation propice au renforcement de la cohésion entre Petit et Grand-Lancy.

Les aspects suivants sont pointés :

1. Sécuriser les déplacements des piétons sur le Pont de Lancy.
2. Améliorer la mobilité douce avec la création d'un axe fort Tram 14 – Tram 15 de manière à relier les déplacements en mobilité douce.
3. Elargir la réflexion à l'axe Communes-Réunies – Route de Chancy ; Place du 1^{er}-Août – Carrefour des Esserts.
4. Réfléchir à une meilleure connexion entre les lieux culturels lancéens : Villa Bernasconi, Bibliothèque, Ferme de la Chapelle, Pavillon Tacchini, Ferme Marignac.
5. S'appuyer sur une vision d'ensemble de manière à inclure les quartiers bordiers de la commune à la réflexion : les Marbriers – La Chapelle-Les Sciers et le futur SOVALP.

Le bureau EDMS se propose d'étudier et d'apporter à la séance suivante les éléments concernant :

1. les études cantonales sur le développement de la commune

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

2. la planification des transports publics
3. les différents moyens de transports mécaniques.

Lors de la séance du 19 septembre, le bureau EDMS nous fournit les informations au sujet des trois éléments précités :

1. Les études faites par la Direction générale du génie civil (responsable des ponts) portent sur l'amélioration de la mobilité douce sur le pont mais ne prévoient pas la circulation en site propre des transports publics. Les travaux prévus ne démarrent pas avant 2014 et ils ne vont pas au bout des propositions contenues dans le plan directeur communal puisqu'il n'est pas envisagé de circulation en site propre.
2. Il s'avère que la planification des transports publics prend également en compte la liaison entre Petit et Grand-Lancy.
3. L'étude des différents moyens de transport mécaniques attire l'attention, pour plusieurs d'entre eux, sur le rapport entre le potentiel d'utilisation en mobilité douce et le budget à investir.

L'essentiel de la discussion qui a suivi s'est porté :

- Sur les possibilités d'élargir et de renforcer le pont actuel pour mettre en site propre les transports publics, assurer deux voies de circulation des voitures de chaque côté en sus des voies de déplacement piétons plus mobilité douce.
- Sur la possibilité de construire un autre pont ou une passerelle à l'usage exclusif des piétons et cyclistes.
- Sur la possibilité d'aménager un transport alternatif pour les piétons type « shuttle automatique ».
- Sur la reconstruction éventuelle d'un pont.

En regard de la résolution, il est malheureusement démontré que les systèmes terrestres ou aériens, tractés ou par câble, type métro, trottoir roulant, téléphérique de transports des piétons se révèlent onéreux et plutôt non adaptés dans le contexte de Lancy. La solution de bus (ou tram) en site propre aux cadences soutenues serait pour l'instant la meilleure.

Il est décidé que la Commission se réunisse, seule, pour faire le point, prochainement.

M. GOLAY : y a-t-il une objection à ce que M. FAVRE prenne la parole ? Ce n'est pas le cas.

M. FAVRE : je voulais vous remercier, Monsieur le Président, de votre invitation à la course du Conseil municipal. Le lien avec le sujet, vous l'avez tous deviné, c'est que dans le programme un déplacement en téléphérique était prévu. Je remercie le MCG de rejoindre le PDC dans ses souhaits de transport silencieux avec une vision extraordinaire pour survoler une magnifique région, fief du PDC, le canton de Lucerne. Malheureusement, cela n'a pas pu se faire. J'espère que cela va vous permettre de vous figurer par rapport à cette photo de se faire une idée de ce que nous pourrions avoir à Lancy. Je vous remercie d'avoir fait cette proposition de déplacement en téléphérique.

Séance ordinaire du 18 octobre 2012**12) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. MATHIEU : c'est une proposition. Egaleme nt vous remercier pour la sortie mémorable que nous avons faite à Lucerne. Penser que cette sortie mémorable était exemplaire puisque j'ai lu dans la Tribune de Genève que l'exécutif du canton de Lucerne allait proposer la suppression des caméras devant la gare de Lucerne, caméras jugées trop peu efficaces. C'est juste une proposition Monsieur le Président.

La séance est levée à 21h35.

Le Secrétaire :

Dominique PERRIN

Le Président :

Roger GOLAY

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 18 octobre 2012

QUESTIONS DU PUBLIC

Une personne du public : ce week-end, je suis venu avec des amis du Valais qui m'ont posé la question suivante : où est la Vieille ville de Lancy. J'ai répondu que là il y avait la place des Ormeaux. Il a continué en demandant comment c'était possible, qu'il venait voir la ville de Lancy et qu'il ne voyait que du béton, des immeubles. J'ai dit que j'étais désolé, que ce n'était pas moi qui avait construit la ville de Lancy et que ce n'était pas moi qui l'avait détruite non plus. Je pense qu'il ne faut plus détruire n'importe quoi.